



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN - LOT N°3 : PANNEAUX DE SIGNALISATION ET SIGNALÉTIQUE.

**DÉCISION N° DM-22-141
EN DATE DU 29 AVRIL 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 02 JUIN 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-21-088 du 03/03/2021 de signer le marché de fourniture de mobilier urbain - lot n°3 : Panneaux de signalisation et signalétique, avec un montant à bons de commande qui s'élève à 35 000,00 € HT, soit 42 000,00 € TTC (notifié le 09/03/2021) ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet d'augmenter le montant annuel maximum du marché qui n'est plus en adéquation avec l'intégration de nouvelles demandes des services de la Ville de Vincennes ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société EMC2, sise 8Ter, rue de la Briqueterie – 95330 DOMONT- représentée par Monsieur Jean-Jacques BARRETTARA – Gérant, le marché de fourniture de mobilier urbain et de signalisation - Lot n°3 : Panneaux de signalisation et signalétique.

Le montant de l'acte modificatif n°1 s'élève à 28 000,00 € HT (33 600,00 € TTC).

Le nouveau montant annuel maximum du marché est de 63 000,00 € HT (75 600,00 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ